

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 591 - 11 juillet 2021

Éditorial

Baisse des prix des médicaments : Le malheur des uns ne fait pas forcément le bonheur des autres !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Un nième arrêté annonçant une série de baisses des prix des médicaments a été publié au Bulletin officiel du 28 juin 2021. Il s'agit de l'Arrêté n° 1312-21 qui comporte une liste de 12 médicaments ayant obtenu l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ainsi qu'une liste de 5 médicaments dont le prix a été augmenté, ou plutôt ajusté puisqu'il s'agit de médicaments dont les prix étaient anormalement bas par rapport aux pays du Benchmark.

Ce texte comporte aussi une liste de 88 médicaments dont le prix a été revu à la baisse comme c'est souvent le cas à chaque fois qu'un médicament fait l'objet d'une révision quinquennale. On y trouve de tout : des antalgiques, dont le prix est déjà très bas, des antitussifs, des anti-inflammatoires, des anti-hypertenseurs, des médicaments d'oncologie, etc.

Sur cette liste figure aussi des spécialités pharmaceutiques qui ont l'AMM, mais qui n'ont jamais été commercialisées et même une spécialité à base de Tadalafil ! Il s'agit, sans doute, d'une volonté

manifeste de mettre les inhibiteurs de la phosphodiesterase de type 5 à la portée de toutes «les bourses» !

Ces arrêtés, qui se succèdent depuis la promulgation en 2013 du Décret 2-13-852 relatif aux conditions et modalités de fixation du prix public de vente des médicaments, inquiètent les pharmaciens d'officine qui voient leurs revenus fondre comme neige au soleil. Le Décret 2-13-852 ou plutôt le cadeau empoisonné du ministre «ami des pharmaciens» a eu un effet immédiat avec la baisse de prix de plus de 3.000 médicaments et un effet retard dévastateur qui se manifeste à chaque révision quinquennale.

Les pharmaciens, dont les représentants avaient, dans le meilleur des cas, sous-estimé l'impact du Décret 2-13-852, ne savent plus à quel saint se vouer ! Ils se trouvent aujourd'hui dans une situation délicate et peu enviable, ils ne peuvent pas s'opposer à des baisses inéluctables qui seront, qu'on le veuille ou pas, bien accueillies par leurs patients. Mais, ils ne

peuvent pas non plus applaudir des révisions qui aggravent leur situation économique et hypothèquent la pérennité de leur profession.

Normalement, des mesures d'accompagnement auraient pu être envisagées pour que ces baisses n'impactent pas ou peu l'économie de l'officine, ou au moins pour que le monopole du pharmacien soit respecté. Nul ne peut ignorer qu'un très grand nombre de spécialités pharmaceutiques commercialisées au Maroc sont totalement méconnues de la majorité des pharmaciens d'officine !

Aussi, la profession, qui n'a toujours pas renouvelé ses représentants ordinaires, va continuer à compter les coups sans pouvoir se défendre. Et tant que la tutelle n'a toujours pas trouvé les moyens de faire du pharmacien un partenaire à part entière, elle finira par faire de lui un professionnel de santé entièrement à part !



Covid-19 : la pneumologue Irène Frachon s'est publiquement prononcée en faveur de la vaccination

Dans une tribune dévoilée par «Le Parisien» le 6 juillet, la lanceuse d'alerte Dr Inès Frachon, qui a révélé le scandale du Médiator, a appelé à la vaccination contre la Covid-19, y compris auprès des plus jeunes qui doivent «retrouver une vie sociale».

La pneumologue déplore que son nom ait été souvent cité par les anti-vax qui dénoncent sur les réseaux sociaux une industrie pharmaceutique «supposée toute puissante, prête à tout (et au pire) pour vendre ses vaccins au monde entier».

Par une telle déclaration, Inès Frachon s'est clairement démarquée de ceux qui utilisent sa notoriété et son nom «comme une caution à la défiance et au complotisme sur les réseaux sociaux».

Sur «RMC», elle a même indiqué qu'elle est «époustouflée par les résultats remarquables des vaccins notamment à ARN» et a rappelé, par la même occasion, qu'il n'existe pour le moment aucun médicament efficace contre la maladie «si ce n'est pour traiter l'inflammation, grâce à la cortisone et à l'oxygène».

«Je suis convaincue de la qualité, du sérieux et de l'efficacité des vaccins agréés en France. Je peux dire que c'est l'inverse du Mediator [...]», a souligné Irène Frachon qui a dit qu'elle a examiné les études de validation et la veille de pharmacovigilance des vaccins anti-Covid.

Source : <https://www.lequotidien-dumedecin>.

L'efficacité des vaccins à ARNm confirmée dans la «vraie vie»

Une étude a été conduite auprès de 3.975 personnels de santé ou travailleurs de première ligne vaccinés pour évaluer l'efficacité des vaccins à ARNm dans «la vraie vie».

Les volontaires qui ont été recrutés dans 6 États américains sont âgés de 18 à 49 ans, ils ne souffrent d'aucune maladie chronique et 62% d'entre eux sont de sexe féminin. Ces volontaires ont été suivis durant 17 semaines.

Les auteurs de cette étude parue dans le «New England Journal of Medicine» ont voulu mettre en évidence la capacité des vaccins à ARNm à atténuer, dans la «vraie vie», les effets d'une infection par le Sars-CoV-2 et à réduire la charge virale chez les sujets ayant contracté la Covid-19 en dépit de la vaccination.

L'étude a révélé que les vaccins à ARNm mis sur le marché par Pfizer et Moderna sont efficaces à 91% dans la prévention de l'infection par le Sars-Cov-2 chez les sujets ayant reçu 2 doses et ils sont efficaces à 81% chez les sujets qui n'en ont reçu qu'une.

Les sujets infectés malgré la vaccination ont eu une charge virale moins importante associée à des formes plus atténuées de la maladie.

Cette étude a cependant des limites, notamment la durée de suivi des personnes partiellement vaccinées qui est nettement inférieure à celle des personnes ayant reçu les deux doses et l'efficacité de la vaccination qui a pu être surestimée parce que la baisse

de la charge virale chez les sujets vaccinés rend la détection du Sars-Cov-2 plus difficile.

Source : <https://www.univadis.fr>

Opioïdes : augmentation de 592% de morts entre 2000 et 2017 au Canada

Une étude de l'Université de Waterloo, qui a exploité les données de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), a révélé que le nombre de décès dus aux opioïdes par million de personnes est passé de 20 en 2000 à 118.3 en 2017.

Selon le Dr Wasem Alsabbagh, professeur de pharmacie et auteur principal de l'étude, les chiffres ont «explosé» entre 2015 et 2017.

Cette étude publiée parue dans la revue de la Société pour l'étude de la toxicomanie «Addiction» indique que les hospitalisations liées aux opioïdes sont passées de 159,7 par million de personnes en 2000 à 325,3 en 2012. Quant aux visites aux urgences, elles ont connu une hausse de 188%.

Les surdoses et les morts qui sont présumés liés aux opioïdes restent élevés dans toutes les régions du Canada. D'ailleurs, un rapport national publié en octobre dernier a mis en évidence une détérioration de la santé globale des Canadiens au cours des huit premiers mois de la pandémie. Il a aussi révélé qu'il a y plus de personnes qui consomment des drogues, l'alcool et le tabac pour affronter leur stress.

Source : <https://ici.radio-canada.ca>



THERA°PEARL®

UN NOUVEAU DEGRÉ DE SOULAGEMENT®



THÉRAPIE

CHAUD FROID

CONÇUE PAR DES MÉDECINS

**SOULAGE EN CAS DE :
DOULEUR & INFLAMMATION
ARTICULAIRE ET MUSCULAIRE**

15 04 THERAP BRO GP 001